

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Séance n°7 du 11 décembre 2024

Délibération n°DEL2024121105A

Objet : demande de subvention les  
florales d'automne 2025

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 25  
Nombre d'excusés : 8  
Nombre d'absents : 7

Le 11 décembre 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud à Mansle-Les-Fontaines, le 28 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme BAUDRILLART Agnès – M. BEAU Jacques – Mme BERNARD Anne-Marie - M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – Mme FOURÉ Brigitte – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie – Mme SEMON Laura - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Étaient excusés :** Mme BERNARD Marie-Dominique - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. RAINETEAU Jean – M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

**Étaient absents :** M. PANTIER Jean-Marie - Mme TEILLET Anne.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Étaient présents :** Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BARRET Pascal - M. BASTIER Thierry - M. BŒUF Pascal – M. CORNUAUD Eric - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole - M. PARNEIX Jean-Claude - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Jean-Claude.

**Étaient excusés :** Mme BASTIER Nina – Mme BELGHALI Lucile - M. THOMAS Hubert.

**Étaient absents :** Mme GUILLONNEAU Séverine - M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre – M. SEGUINAR Clauddy – VIEYRES-TEILLET Huguette.

**DEMANDE DE SUBVENTION LES FLORALES D'AUTOMNE 2025**

– Vu le code général des collectivités territoriales,

Le président informe le comité syndical que l'organisation des « Florales d'Automne 2025 » est lancée. Les dates pressenties sont les 11 et 12 octobre pour le week-end grand public et le 7 octobre pour la journée professionnelle. La manifestation sera à nouveau gratuite pour les visiteurs avec un tarif d'emplacement qui restera le même qu'en 2024 pour les exposants.

Il propose au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'organisation et la reconduction de cette manifestation et aussi de solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires.

Après en avoir délibéré, les élus du comité syndical par 25 voix POUR - 0 CONTRE – 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** la reconduction de la manifestation « Florales d'automne » pour 2025 ;

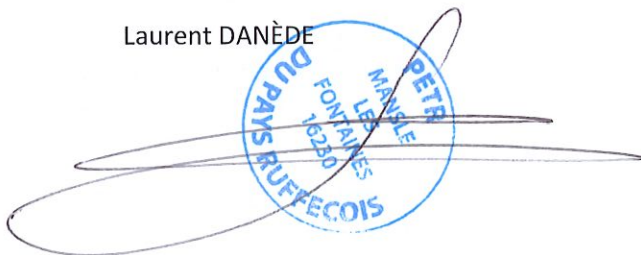
**AR Prefecture**

016-200050094-20241211-DEL2024121105A-DE  
Reçu le 22/01/2025

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du département de la Charente, des communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente, du LEADER et autres partenaires éventuels ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette manifestation ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification